

**2017/2018**

**Le Département fait la rentrée scolaire  
au collège d'Ervy-le-Châtel**

**Le point sur l'ensemble de ses engagements  
de la maternelle à l'enseignement supérieur**

**I- L'enseignement, 3<sup>e</sup> poste du budget du Département.. p .2**

**II- Les travaux dans les collèges.....p.4**  
*Focus sur les rénovations à Ervy, Romilly, les travaux pour la  
restauration scolaire, les salles multimedia nouvelle génération*

**III- Le transport des élèves en situation de handicap .....p.11**

**IV- Le transport occasionnel de collégiens.....p.12**

**V- Le Département aux côtés des communes, des familles  
et des enseignants.....p.13**

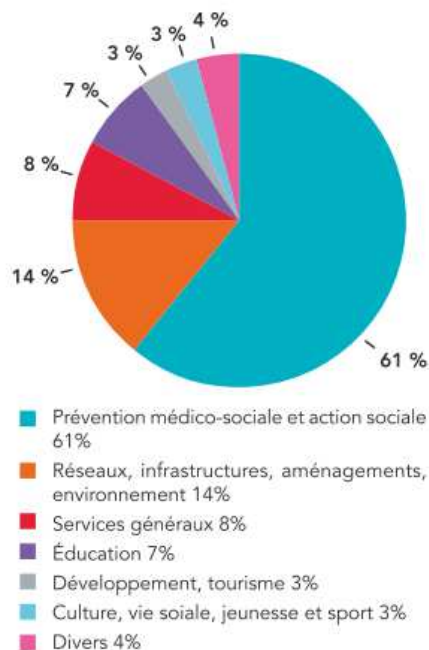
**VI- Le développement de l'enseignement supérieur ..... p.15**  
*Focus sur l'ESTP, la nouvelle école d'ingénieurs de cette rentrée*

Pour son point de rentrée 2017/2018, Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube, a choisi le collège Eugène Belgrand à Ervy-le-Châtel qui entame sa restructuration. L'occasion de dresser un bilan des engagements du Département en matière d'enseignement de la maternelle à l'enseignement supérieur.

## I. L'enseignement, 3<sup>e</sup> poste du budget du Département de l'Aube

### >> DÉPENSES (Budget 2017)

#### À QUOI SERT L'ARGENT ?



Avec cet argent, le Conseil départemental agit dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : santé, éducation, routes, sport, etc.

#### Les dépenses obligatoires...

La plupart des dépenses sont obligatoires (définies par la loi). C'est le cas notamment de l'action sociale, de l'entretien des routes départementales et des bâtiments des collèges.

#### ...et les marges de manœuvre

Au prix d'une gestion rigoureuse, les conseillers départementaux s'efforcent de ménager des marges de manœuvre dans le budget du Département. Cela leur permet d'engager des actions autres, qu'ils estiment essentielles pour le développement du département. C'est notamment le cas en matière d'enseignement supérieur et de développement économique.

#### LES 3 PREMIERS POSTES DU BUDGET



Troisième poste plus important du budget du Département, l'enseignement mobilise **24,7 M€ en 2017**. Cette somme est répartie comme suit :

- **Enseignement du 1<sup>er</sup> degré 0,5 M€ :**

Réparations et constructions dans les écoles primaires et maternelles, équipement des cantines et classes spécialisées.

- **Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré 12 M€ :**

Bâtiments des collèges (rénovation lourde, gros travaux et entretien, achat de mobilier et de matériels, renouvellement du parc informatique, notamment des salles multimédias).

Fonctionnement des 25 collèges publics.

Fonctionnement et participation à l'investissement des collèges privés.

Gestion des personnels agents ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement).

- **Enseignement supérieur 3 M€ :**

Accueil d'une 3<sup>e</sup> école d'ingénieurs, l'ESTP (Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie).

Fonctionnement : subvention à l'Université de technologie de Troyes, au groupe ESC, au Centre universitaire de Troyes, à l'IUT, etc.

- **Aide aux études 0,2 M€ :**

Bourses d'études, primes d'apprentissage.

- **Transport scolaire 1 M€ :**

Elèves et étudiants en situation de handicap.

Transport pour activités scolaires.

**Les ATTEE  
(Adjoints techniques territoriaux  
des établissements d'enseignement) :  
240 agents du Département pour veiller au bien-être de tous**

240 ATTEE soit :

- 138 agents polyvalents d'entretien et de restauration,
- une cinquantaine de chefs cuisiniers et seconds,
- une trentaine d'agents de maintenance.

## **II. Collèges : rénovations, entretien, et multimédia** **La qualité au cœur des préoccupations du Département**

### **1) Eugène-Belgrand à Ervy-le-Châtel : dernier collège à bénéficier d'une restructuration complète de la part du Département (5 M€ + 1 M€ pour la chaufferie )**

Avec le collège Eugène-Belgrand d'Ervy-le-Châtel, le Département achève son vaste programme de modernisation/restructuration de l'ensemble de ses 25 collèges publics. Le Département va en outre doter le collège d'une chaufferie biomasse mutualisée avec d'autres établissements de la commune.

#### **➡ Rénovation – Extension du collège**

Ce projet de rénovation prévoit de modifier la fonction des bâtiments, de redistribuer l'externat et de construire 2 bâtiments.

A l'issue de ces travaux, le collège affichera une nouvelle physionomie avec :

- un **bâtiment administratif** divisé en pôle *administration* et pôle *santé*,
- un **atelier d'entretien** déplacé dans l'actuelle chaufferie du bâtiment demi-pension,
- l'ancien bâtiment atelier entièrement consacré à **une maison des arts** avec salle de dessin et salle de musique,
- les **salles de classes redistribuées** dans l'ensemble de l'espace externat RDC et au 1<sup>er</sup> étage,
- l'extension de l'externat construite pour accueillir **des sanitaires** garçons et filles,
- le **foyer des élèves** dans le nouveau bâtiment,
- un **préau** qui reliera le foyer, l'externat et la demi-pension par une galerie extérieure couverte.

D'autres travaux doivent améliorer le confort de ces bâtiments :

- isolation par l'extérieur,
- remplacement des fenêtres,
- nouveau revêtement de sol de l'externat,
- installation d'un ascenseur dans l'externat.

#### **La rénovation du collège d'Ervy en bref**

Rénovation : **2 300 m<sup>2</sup>**

Extension : **260 m<sup>2</sup>**

Création de locaux annexes (préau et garage à vélos) : **260 m<sup>2</sup>**

Coût de l'opération : **5 M€ TTC**

Financement : **Département de l'Aube**

Livraison prévue : **rentrée 2019**

## Collège d'Ervy-le-Châtel : planning prévisionnel des travaux

- Phase 1 – avril 2017 à juin 2018

### Travaux livrés dès cette rentrée 2017 (semaine 35) :

- Construction des garages (3 cellules)
- Installation d'un bâtiment provisoire pour l'administration.
- Installation du bâtiment pour le foyer
- **Restructuration de la demi-pension** (mise en accessibilité des sanitaires, extension de la salle des commensaux, rénovation des façades, étanchéité de la toiture) : **livraison des intérieurs OK pour cette rentrée 2017 (semaine 35). Extérieurs : décembre 2017**

### Travaux actuellement en cours :

Création d'un pôle artistique (salle de musique et arts plastiques) :

**livraison prévue en décembre 2017.**

Rénovation du bâtiment « administration » (étanchéité, désamiantage, cloisons et façades) : **livraison prévue en juin 2018**

- Phase 2 – juin 2018 à août 2019

Mise en place des préfabriqués des salles de classe (3 modules de 4 classes sur 2 niveaux, 1 module de 2 classes sur un niveau).

Mise en place de sanitaire provisoire.

Rénovation de l'externat et création du bâtiment neuf :

- retour de la salle musique et Arts plastiques dans le bâtiment rénové,
- transfert du CDI dans le bâtiment rénové,
- transfert de l'atelier de l'agent et de la réserve sport (uniquement le matériel) dans les garages,
- retour de l'administration dans le bâtiment rénové,
- transfert de l'espace des professeurs vers le préfabriqué de l'administration,
- transfert des sanitaires de l'externat vers les sanitaires extérieurs,
- retour de l'infirmerie dans le bâtiment rénové de l'administration,
- transfert de la vie scolaire vers le foyer,
- transfert des salles de classe vers le bâtiment préfabriqué.

- Phase 3 – juin 2019 à août 2019

Dépose des préfabriqués.

Création de l'auvent et du préau.

Création du garage à vélo.

Aménagements extérieurs

## ➔ Construction d'une chaufferie biomasse mutualisée entre le collège et d'autres établissements d'Ervy-le-Châtel

L'autre grand chantier, c'est la construction d'une **chaufferie mixte biomasse** pour les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire du collège d'Ervy-le-Châtel.

Cet équipement doit permettre de mutualiser la production et la fourniture d'énergie pour bénéficier d'un meilleur prix, d'un taux de TVA à 5,5 %, et de développer la filière des énergies renouvelables. Sa capacité a, en effet, été conçue de façon à alimenter les

bâtiments situés à proximité immédiate : écoles maternelles et élémentaires ainsi que le COSEC.

Cette chaufferie mixte biomasse/fioul sera implantée sur la partie haute du terrain avec un accès par le collège.

**Livraison de la chaufferie biomasse : 1<sup>er</sup> trimestre 2018**

**Coût de l'opération : 971 000 € TTC**

**Financement : Département de l'Aube**

## **2) Collège Paul-Langevin à Romilly-sur-Seine : une restructuration à 16 M€ conduite par le Département**

Le collège Paul-Langevin à Romilly-sur-Seine (460 élèves dont 160 demi-pensionnaires) poursuit sa mue. Depuis mars 2015, le Département a lancé un projet de grande envergure dans ce collège : une rénovation ainsi qu'une extension qui devraient prendre fin d'ici l'été 2019.

**Le coût global de cette opération est de 16 M€, dont 3 M€ sur l'année 2017.**

### **Quatre impératifs pour cette restructuration**

- 1) Préserver l'emplacement de ce collège au centre de Romilly-sur-Seine
- 2) Mettre l'édifice aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées
- 3) Adapter les locaux aux exigences des pédagogies nouvelles
- 4) Faciliter la circulation d'un bâtiment à l'autre

- **Une première phase achevée**

La première phase des travaux s'est achevée l'été 2016 avec la livraison de la chaufferie et du bâtiment « Fontaine » qui accueille les bureaux administratifs ainsi que le pôle médico-social, le pôle technologique, le pôle sportif, la salle multimédia, la salle des professeurs et 3 salles d'enseignement général.

- **Un nouveau bâtiment de restauration**

Le bâtiment de restauration a été livré en fin d'année 2016 avec des nouveaux mobiliers et équipements de cuisine professionnelle.

Le rez-de-jardin de ce bâtiment abrite désormais un local dédié aux agents ATTEE (agents techniques des collèges employés par le Département).

## Collège Paul-Langevin (Romilly) SUITE

- **La seconde phase (en cours)**

La deuxième phase de travaux a été lancée en septembre 2016 avec la démolition du bâtiment « Langevin » (bâtiment central du collège actuel) qui doit laisser place à une construction neuve devant accueillir, outre les salles de classe, la vie scolaire, le CDI et l'accueil du collège. 4 salles de classe supplémentaires ont également été ajoutées au programme de rénovation de base. **Livraison du vaste et nouveau bâtiment Enseignement prévue à la rentrée 2018/2019. A l'exception des 4 salles rajoutées au programme qui devraient être achevées fin 2019/tout début 2020)**

Sont programmés également, la construction d'un nouveau préau, d'un hangar à vélos et d'une passerelle pour accéder à la demi-pension.

Cette phase devrait se poursuivre jusqu'en 2019.

- **L'enseignement préservé**

L'ensemble de ces travaux sont réalisés sans gêner la continuité des enseignements et tout en limitant les nuisances au maximum. Ainsi, une vingtaine de classes en préfabriqués sont installées à l'emplacement du futur terrain de sport.

### La rénovation du collège Langevin en chiffres

Superficie totale : 5 500m<sup>2</sup> dont 1 400m<sup>2</sup> de surfaces rénovées  
et 4 100m<sup>2</sup> de constructions nouvelles  
soit un agrandissement de 800 m<sup>2</sup>.

Coût total de l'opération : 16 M€

Financement : Département de l'Aube

### **3) Dans les autres collèges de l'Aube : d'importants chantiers de réfection et d'entretien**

Cette année, le Département consacre environ **1 M€** à des travaux de rénovation dans les 25 collèges publics du département de l'Aube. Un budget voté au titre du programme d'entretien, de mise aux normes et d'adaptation aux besoins.

Les équipes du Département ont profité des vacances d'été pour mener à bien une partie de ces travaux :

✓ **Aix-en-Othe – Collège d'Othe-et-Vanne**

Création d'un abri à vélos couvert, 35 000€.

Remplacement de la laveuse, de son environnement et de la desserte à plateaux, 81 500 €.

Remplacement des chaudières murales, 16 000 €.

✓ **Arcis-sur-Aube – Collège de la Voie Châtelaine**

Réfection de la seconde salle de technologie, 24 000 €.

Remplacement de la centrale hydraulique et de l'armoire électrique de l'ascenseur.

Réfection des sols des cages d'escaliers, 10 000 €.

Remplacement du bac à graisses, 10 000 €.

✓ **Bar-sur-Seine – Collège Paul Portier**

Remplacement des portes coupe-feu Bâtiment A.

Remplacement du four mixte.

✓ **Bouilly – Collège Max Hutin**

Rénovation de la salle 3 (SEGPA).

Réfection des salles en parquet.

✓ **Brienne-le-Château – Collège Julien Régnier**

Remplacement du bac à graisse, 11 500 €.

Remplacement de la ligne de self, 46 000 €.

✓ **Chaource, Collège Amadis Jamyn**

Travaux divers de réfection des couvertures, 15 000 €.

✓ **La Chapelle-Saint-Luc - Collège Pierre Brossolette**

Révision des portes extérieures (1<sup>e</sup> tranche), 18 000 €.

Remplacement de la laveuse, de son environnement et de la desserte à plateaux, 76 800 €.

✓ **La Chapelle-Saint-Luc – Collège Albert Camus**

Réfection des sols existants en moquette, 37 000 €.

✓ **Lusigny-sur-Barse – Collège Delaunay**

Création d'un bureau pour le personnel administratif nouvellement nommé.

✓ **Marigny-le-Châtel – Collège Jean Moulin**

Rénovation de la chaufferie (chaudière, gestion technique...), 66 000 €.



✓ **Méry-sur-Seine – Collège Pierre Labonde**

Rénovation de la chaufferie, 79 000 €.

✓ **Nogent-sur-Seine – Collège Jean Jaurès**

Remplacement des stores, 15 000 €

Travaux de clôtures adjacentes au parking « ville ».

Travaux de conformité (loi sur le handicap) des sanitaires filles, 4 000 €.

✓ **Pont-Sainte-Marie – Collège Euréka**

Rénovation des chaufferies (1<sup>e</sup> tranche), 22 000 €.

✓ **Romilly-sur-Seine - Collège Le Noyer Marchand**

Révision des volets roulants, 3 200 €.

Travaux de câblage et aménagement de la salle dédiée à l'ULIS, 4 200 €.

✓ **Saint-André-les-Vergers – Collège La Villeneuve**

Réfection de l'atelier (cuisine SEGPA), 43 000 €.

Remise en peinture des salles et des circulations des bâtiments A, B et D, 36 000 €.

✓ **Sainte-Savine – Collège Paul Langevin**

Réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment pédagogique, 111 000 €.

Travaux partiels d'accessibilité pour accueil d'un élève handicapé à la rentrée, 20 000 €.

Installation d'un lave batterie en cuisine, 22 300 €.

✓ **Troyes – Collège Beurnonville**

Clôture de la rue BCP et du gymnase.

Travaux de voirie.

Installation de mobilier urbain.

Remise en peinture de la loge.

Remplacement d'un four mixte.

✓ **Troyes – Collège Les Jacobins**

Poursuite de la remise en peinture des circulations, 10 000 €.

✓ **Vendeuvre-sur-Barse – Collège Nicolas Bourbon**

Aménagement d'un local de stockage de produits d'entretien, 2 000 €.

Peinture des structures métalliques extérieures, 5 500 €.

## **Restauration scolaire des collèges : un programme de réfection des laveries de cuisine**

Les collèges Othe et Vanne (Aix-en-Othe) et Pierre-Brossolette (La Chapelle-Saint-Luc) ont bénéficié d'une réfection totale de leur laverie de cuisine : remplacement des laveuses et de leur environnement, et implantation nouvelle de lave-batteries (pour les récipients très volumineux).

Les équipements en place ayant plus de 15 ans, il convenait de les changer en intégrant une **dimension citoyenne** auprès des élèves (les demi-pensionnaires devront désormais débarrasser leur plateau) et une **dimension ergonomique** pour le confort de travail de nos agents (prélavage à haute pression, tables à rouleaux, lave batteries).

En parallèle, les collèges de Bar-sur-Aube et de Sainte-Savine, dont les laveries ont été remplacées il y a deux ans, se verront dotés d'un lave-batterie.

Coût de l'investissement : 200 000 €.

## **4) Salles multimédia nouvelle génération : un renouvellement global (en cours) à 600 000 €**

En 2016, le Conseil départemental a lancé un plan de renouvellement de l'équipement multimédia dans chacun des 25 collèges publics de l'Aube.

**Coût du projet : 600 000 €**

**Financement : département de l'Aube.**

- **Renouvellement complet des matériels**

D'ici la fin 2017, l'ensemble du matériel sera remis à neuf (ordinateurs, casques, webcams...).

Les logiciels de supervision et d'interaction seront remplacés ou mis à niveau.

- **Expérience de baladodiffusion**

A l'occasion de cette remise à niveau, chaque collège sera équipé de baladodiffusion.

Ce dispositif permet aux professeurs de transférer du contenu sur des lecteurs mp3 mobiles. Chaque élève peut ainsi **travailler de manière autonome, au collège ou chez lui**. Le professeur peut ensuite récupérer le travail des élèves sur son propre lecteur mp3.

L'objectif est également d'alléger le planning des salles multimédia puisqu'il permet de faire travailler deux salles de classe simultanément en plus.

### **III. Transport des élèves en situation de handicap**

Le Département organise et finance le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude.

Depuis janvier 2017, le reste du transport scolaire est assuré par la Région Grand Est (suite à la réforme territoriale de 2015).

Chaque année, **environ 200 élèves handicapés sont transportés par le Département sur l'ensemble du territoire auboisi**, soit **en taxis classiques** (4 places), soit en **véhicules adaptés** (9 places) pour un coût de **0,9 million d'euros** à la charge du Département.

**Pour l'année scolaire 2017/2018, plus de 250 élèves sont d'ores et déjà inscrits** (dont une large majorité sur circuits collectifs de transport adapté).

#### **Une prise en charge au cas par cas**

Le Département étudie le cas de chaque élève handicapé afin de pouvoir mettre en œuvre la solution la mieux adaptée à sa situation.

Deux agents sont spécialement dédiés à cette tâche.

Il existe **3 modes de prise en charge** du transport des élèves et étudiants en situation de handicap :

- 1) **transport adapté organisé par les services du Département** et confié à un prestataire spécialisé. Cette solution concerne la grande majorité des bénéficiaires.
- 2) versement d'une **indemnité kilométrique pour le déplacement en véhicule particulier**. Véhicule appartenant à la famille de l'élève/étudiant en situation de handicap ou à lui-même. Cette solution s'applique dans de rares cas, très spécifiques.
- 3) **remboursement des frais engagés** pour le déplacement de l'élève **sur un réseau de transport en commun** (ligne régulière de car, bus urbain, train) ainsi que pour son accompagnant éventuel (membre de la famille ou tiers dûment habilité par les représentants légaux).

#### **Quels élèves sont concernés**

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, 4 conditions sont requises :

- être domicilié dans l'Aube et à plus de 1 km de l'établissement scolaire fréquenté ;
- être âgé au minimum de 3 ans révolus et au maximum de 25 ans révolus ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé placé sous contrat avec l'Etat : établissement d'enseignement général, agricole, professionnel ou supérieur pouvant être situé à l'intérieur ou hors du Département de l'Aube ;
- produire une attestation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui mentionne explicitement la nécessité de mettre en place un transport adapté du fait de la gravité de son handicap.

## Tarif de la participation familiale 2017 / 2018

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, quel qu'il soit, les familles doivent s'acquitter d'une participation financière.

Les tarifs 2017/2018 sont inchangés par rapport à l'année scolaire 2016 / 2017 :

- 20 € pour un écolier (y compris ULIS ECOLE) ;
- 30 € pour un collégien (y compris SEGPA, ULIS et EREA) ou un lycéen interne ;
- 50 € pour un collégien (y compris SEGPA, ULIS COLLEGE et EREA) externe ou demi-pensionnaire ;
- 100€ pour un lycéen externe ou demi-pensionnaire ou un étudiant.

## Comment le Département gère les transports scolaires adaptés

Les transports adaptés sont **des services collectifs, et non pas des transports à la demande.**

Le Département organise ces circuits collectifs en fonction du domicile de l'élève et de l'établissement fréquenté - en veillant à la fois au confort de chacun et à la bonne gestion du service public.

Il confie ce service à plusieurs prestataires spécialisés sélectionnés dans le cadre d'un marché public (une dizaine d'entreprises de transport).

Ces transports adaptés sont organisés de façon à déposer et à reprendre les élèves en fonction :

- pour les écoles maternelles : du temps scolaire et élémentaires (horaires officiels de début et de fin des cours)
- pour les autres établissements scolaires : des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement

## **IV - Transport occasionnel de collégiens : donner accès à des activités culturelles et sportives**

Chaque année, le Département prend à sa charge le transport de collégiens dans le cadre d'événements bénéficiant d'un soutien particulier de sa part. **L'idée est de favoriser l'accès à la culture et au sport afin que le collège soit à la fois un lieu d'apprentissage et d'épanouissement** (cf également page 14, les activités proposées aux enseignants)

Quelques exemples :

- **entraînements sportifs UNSS du mercredi** : 400 élèves pour un coût de l'ordre de 45 000 € ;
- **répétitions et spectacles du Chœur de l'Aube dans le cadre du festival des Nuits de Champagne** : 700 élèves pour un coût de l'ordre de 12 000 € ;
- **ateliers de la Cité du vitrail** organisés par le Département ;
- expositions-événement initiés par le Département ;
- festival de théâtre Skenado : 300 élèves pour un coût de l'ordre de 1 000 €.

## **V- Le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants**

### **1) Les aides apportées à l'enseignement primaire : 310 177 €**

- ✓ **Constructions scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires)**  
11 opérations subventionnées représentant 119 701 €
- ✓ **Grosses réparations scolaires dans les écoles maternelles et primaires**  
10 opérations subventionnées représentant 23 500 €
- ✓ **Equipements des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**  
26 classes aidées représentant une participation globale de 3 900€
- ✓ **Equipements des classes d'initiation pour enfants étrangers (CLIN)**  
6 classes aidées représentant une participation globale de 900 €
- ✓ **Premier équipement des cantines scolaires de regroupement**  
Aucune demande en 2017
- ✓ **Renouvellement du gros matériel de cuisines des cantines scolaires**  
Aucune demande en 2017
- ✓ **Complément et renouvellement en matériel et mobilier des cantines scolaires de regroupement**  
63 cantines aidées représentant une participation globale de 35 482 €
- ✓ **Natation scolaire**  
Subventions aux communes et organismes propriétaires d'une piscine  
7 piscines concernées représentant 126 694 € de subvention en 2016 pour la saison 2015/2016

**Total pour l'enseignement primaire : 310 177 €**

### **2) Les aides aux familles : 424 020 €**

- ✓ **Fonctionnement des cantines scolaires** (2016 pour l'année scolaire 2015/2016)  
Cette aide départementale (fixée à 0,98€ par repas servi) est versée aux collectivités ou associations gestionnaires. Elle est destinée à abaisser le prix de repas demandé par elles aux familles.  
Total des subventions versées : 304 407 €

### **lo**

- ✓ **Fonctionnement des classes de découverte** (2016 pour l'année scolaire 2015/2016)

Le taux de participation du Département est fixé à 1,21€ par élève et par jour.  
Total des subventions versées : 14 377 €

✓ **Bourses départementales d'études** (2017 pour l'année scolaire 2016/2017)

Au total, 250 bourses départementales (enseignement supérieur) ont été accordées, soit une aide financière globale de 90 636 €.

✓ **Primes départementales d'apprentissage** (année 2016)

Au total 64 primes départementales ont été accordées, soit une aide financière globale de 14 600€ en faveur des apprentis.

**Total des aides aux familles : 424 020 €**

### **3) Les aides du Département aux élèves, étudiants, éducateurs**

- **bourses départementales d'études** destinées aux élèves en **apprentissage** ainsi qu'aux **étudiants** aubois (sous certaines conditions),
- dispositifs spécifiques d'aides aux **étudiants en médecine**,
- aides à la formation **d'éducateurs sportifs et d'animateurs** de centres de vacances et de loisirs (BAFA).

### **4) Un large choix d'activités gratuites proposées aux enseignants et à leurs classes *via* les services du Département**

Le Département propose aux enseignants des activités pédagogiques variées, gratuites, qui leur permettent d'enrichir leurs cours en offrant une ouverture supplémentaire aux élèves :

- **assister aux répétitions de l'Orchestre symphonique** de l'Aube,
- **participer au Chœur de l'Aube** (chant choral) dans le cadre du festival des Nuits de Champagne,
- participer aux **ateliers** montés par la direction des Archives départementales autour du **patrimoine historique et culturel de l'Aube** (Sculpture du Beau XVIe, Templiers, Renoir, etc.)
- visiter la **Cité du vitrail** et participer à ses ateliers
- ...

*A noter : le Département finance le transport des collégiens pour certaines de ces activités, (détail page 12).*

Dans un autre domaine, celui de la **prévention Santé**, les classes peuvent également bénéficier d'interventions du Centre de planification et d'éducation familiale de l'Aube : **(infos sexualité, prévention des IST, etc.)**.

**Autant d'activités à retrouver en ligne sur l'espace dédié aux enseignants sur l'Aubeserveur ([www.aube.fr](http://www.aube.fr)) et sur [www.cite-vitrail.fr](http://www.cite-vitrail.fr)**

## **VI - Développer l'enseignement supérieur :** **un axe fort de l'action du Département**

Le Département demeure également un pilier du développement de l'enseignement supérieur à travers :

- son soutien financier (subventions)
- son implication dans le développement de nouvelles formations supérieures dans l'Aube. Il facilite ainsi :
  - l'installation d'écoles d'ingénieurs sur le territoire (UTT, EPF, et l'**ESTP : nouvel établissement à s'installer dès cette rentrée 2017...**).
  - le développement de celles déjà installées (**la construction d'une extension au bâtiment de l'école d'ingénieurs EPF est d'ores et déjà envisagée au regard du nombre grandissant de ses étudiants**).

### **1) Près de 2 M€ de subventions de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur :**

✓ **Université de technologie de Troyes (UTT)**

Participation au fonctionnement : 550 000 €

✓ **Centre universitaire de Troyes (CUT)**

Participation au fonctionnement : 195 000 €

✓ **Association Troyes Aube formation (ESC – ADPS)**

Participation au fonctionnement : 1 065 600 €

✓ **Institut universitaire de technologie de Troyes (IUT)**

Participation au fonctionnement de la formation GOL : 53 400 €

✓ **Ecole supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)**

Participation au fonctionnement : 51 500€

✓ **Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)**

Participation au fonctionnement : 83 333 €

**Total des engagements 2017 : 1 998 833 €**

## **2) Le Département facilite l'implantation d'une nouvelle école d'ingénieur dans l'Aube dès la rentrée 2017 : l'ESTP (Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie)**

Une antenne de l'ESTP-Paris, l'Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, s'implante sur le territoire aubois dès cette rentrée 2017.

**Ce projet, à l'initiative du Département, est conduit avec, pour partenaires : la Région Grand Est et la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.**

### **Objectif : renforcer le pôle d'enseignement supérieur aubois**

L'ESTP-Paris est une référence pour les entreprises puisqu'elle forme en France le plus grand nombre de cadres dans le domaine de la construction et de l'aménagement du cadre de vie.

Cette école d'excellence doit renforcer le pôle d'enseignement supérieur déjà très solide dans l'Aube avec la présence de l'UTT, de l'EPF, de l'ESC (y compris Ecole de Design), de l'IUT et du Centre universitaire – autant d'établissements avec lesquels l'ESTP-Paris entend travailler en synergie.

Son implantation à Troyes doit aussi :

- donner la possibilité aux étudiants qui ne peuvent pas se déplacer à Paris d'obtenir le diplôme de l'ESTP-Paris,
- permettre à ses étudiants de rejoindre les entreprises régionales.

L'antenne de Troyes affiche d'ores-et-déjà une ambition nationale et internationale dans ses recrutements comme dans le placement de ses étudiants.

### **Une installation réalisée en 2 temps pour accompagner la montée en puissance de l'ESTP**

#### **a) Des locaux provisoires pour la phase transitoire (2017-2020)**

L'implantation de l'ESTP à Troyes se déroulera de manière progressive.

Dès la rentrée 2017, on comptera :

- une vingtaine d'élèves en formation ingénieur en première année,
- une douzaine d'élèves en troisième année,
- des enseignants,
- une équipe administrative.

En attendant la construction d'un bâtiment dédié, l'ESTP s'installera provisoirement dans des locaux du Département implantés sur la Technopole de l'Aube en Champagne.

Elle occupera une surface de plus de 2 000 m<sup>2</sup> répartie sur l'Hôtel de bureaux 1 et l'Hôtel d'entreprises A.

L'Hôtel de bureaux 1 doit accueillir :

- l'accueil, la cafétéria et l'espace « élèves »,
- des bureaux de direction et de l'administration,
- des bureaux d'enseignants,
- salle des professeurs,
- salle de réunion,
- salle Fablab,



- deux salles informatiques – BIM-CAO-Projets,
- le laboratoire Géologie – résistance aux Matériaux,
- salles de cours et des projets.

L'Hôtel d'entreprises abritera :

- l'installation provisoire du laboratoire Génie civil,
- le laboratoire de topographie et hydraulique.

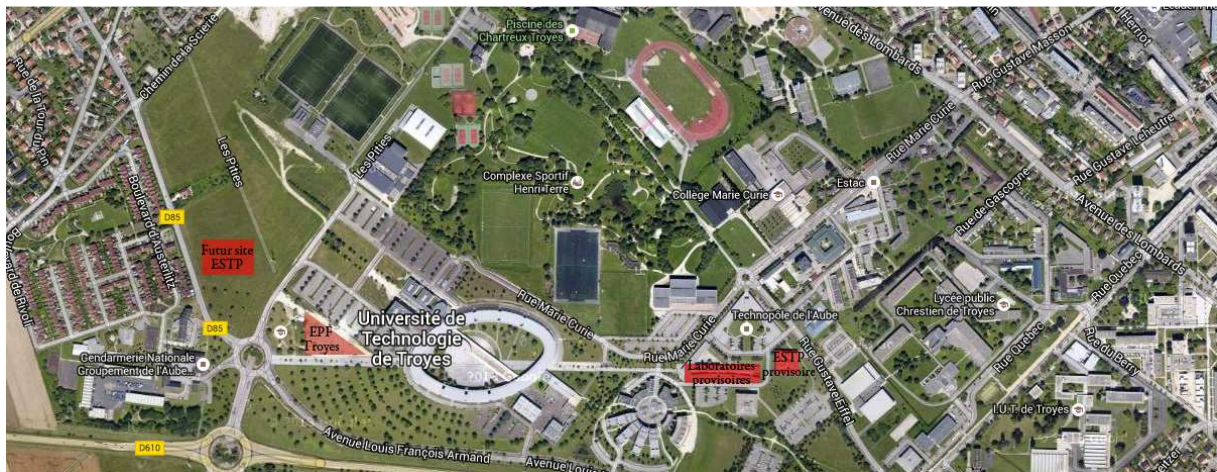
Ces locaux seront aménagés de manière à accueillir les futurs étudiants dans de bonnes conditions de travail.

Coût de l'opération : 1,2 M€ pour acheter des équipements informatiques et de laboratoires qui seront ensuite réutilisés dans l'implantation définitive.

## b) Un bâtiment dédié à l'ESTP prochainement construit

L'antenne auboise de l'ESTP-Paris ayant un objectif de près de 300 étudiants à la rentrée 2022, il est nécessaire de construire un bâtiment dédié.

Dans la logique des précédentes installations, le futur bâtiment de l'ESTP-Paris sera implanté à côté de l'UTT et de l'EPF sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>, qui restera propriété du Département.



La construction nouvelle, d'environ 3 200 m<sup>2</sup>, sera organisée en pôles (pôles enseignement, recherche, administratif, accueil, vie étudiante et technique/maintenance).

Elle comprendra :

- des salles de cours, de formation et de projet,
- des amphithéâtres,
- des laboratoires de recherche,
- des locaux administratifs et sociaux.

**Coût de l'opération : 10 M€** financé à parts égales par le Département de l'Aube, la Région Grand Est et la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

## Le Département, acteur essentiel du projet ESTP :

- **4,4 M€ de budget consacré à l'opération**
- **mise à disposition du terrain et maîtrise d'ouvrage de la construction**

Lancé à l'initiative du Département, le projet ESTP est financé à parts égales par les 3 partenaires : Département de l'Aube, Région Grand Est et Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

**Coût global de l'opération pour le Département (prévision du rapport) 4 408 565 € ainsi répartis :**

**a) phase transitoire (2017-2020) :**

- **1 M€ de fonctionnement** répartis sur les trois années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020
- **341 900 € de subventions annuelles** pour payer les loyers, charges et taxes

Soit, pour le Département :

2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>280 633 €</b>	<b>213 966 €</b>	<b>180 633 €</b>

**b) équipement informatique et des laboratoires : 1,2 M€**

**dont 400 000 € financés par Le Département.**

Ces équipements seront transférés et réutilisés dans les locaux définitifs

**c) construction du bâtiment dédié à l'ESTP-Paris : 10 M€**

**dont un tiers (3,33 M€) financé par le Département..**

Maître d'ouvrage de l'opération, le Département mettra également à disposition de cette opération un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>, dont il restera propriétaire.

## L'ESTP- Paris : une référence pour les entreprises

L'Ecole spéciale de travaux publics, du bâtiment et de l'industrie est une école d'ingénieurs privée qui a profité des grands projets haussmanniens de la fin du XIXe siècle pour s'imposer dans le secteur de la construction.

L'ESTP-Paris est devenue une référence pour les entreprises puisqu'elle forme en France le plus grand nombre de cadres dans le domaine de la construction et de l'aménagement du cadre de vie.

### Quelques chiffres...

- 45 000 anciens élèves de l'ESTP Paris
- 2 600 étudiants, français et étrangers
- 700 ingénieurs diplômés par an
- 200 professeurs permanents ; 800 enseignants vacataires issus du monde professionnel
- 10 Mastères Spécialisés (R) habilités par la Conférence des grandes écoles
- 2 formations bac+2 de techniciens spécialisés de la construction 2 licences professionnelles (bac+3) en Management et Conduite de Travaux & Projeteur Calculateur BTP
- 1 département formation continue
- 1 100 professionnels formés par an en formation continue
- 1 master international
- 22 thèses
- 79 universités étrangères partenaires sur les 5 continents
- 930 bourses pour aider les étudiants à financer leur scolarité
- 550 étudiants étrangers en programme français langues étrangères (FLE)
- 140 entreprises présentes au forum de l'ESTP Paris
- **38 000 € brut : salaire annuel moyen d'embauche d'un ingénieur ESTP Paris en 2015**